

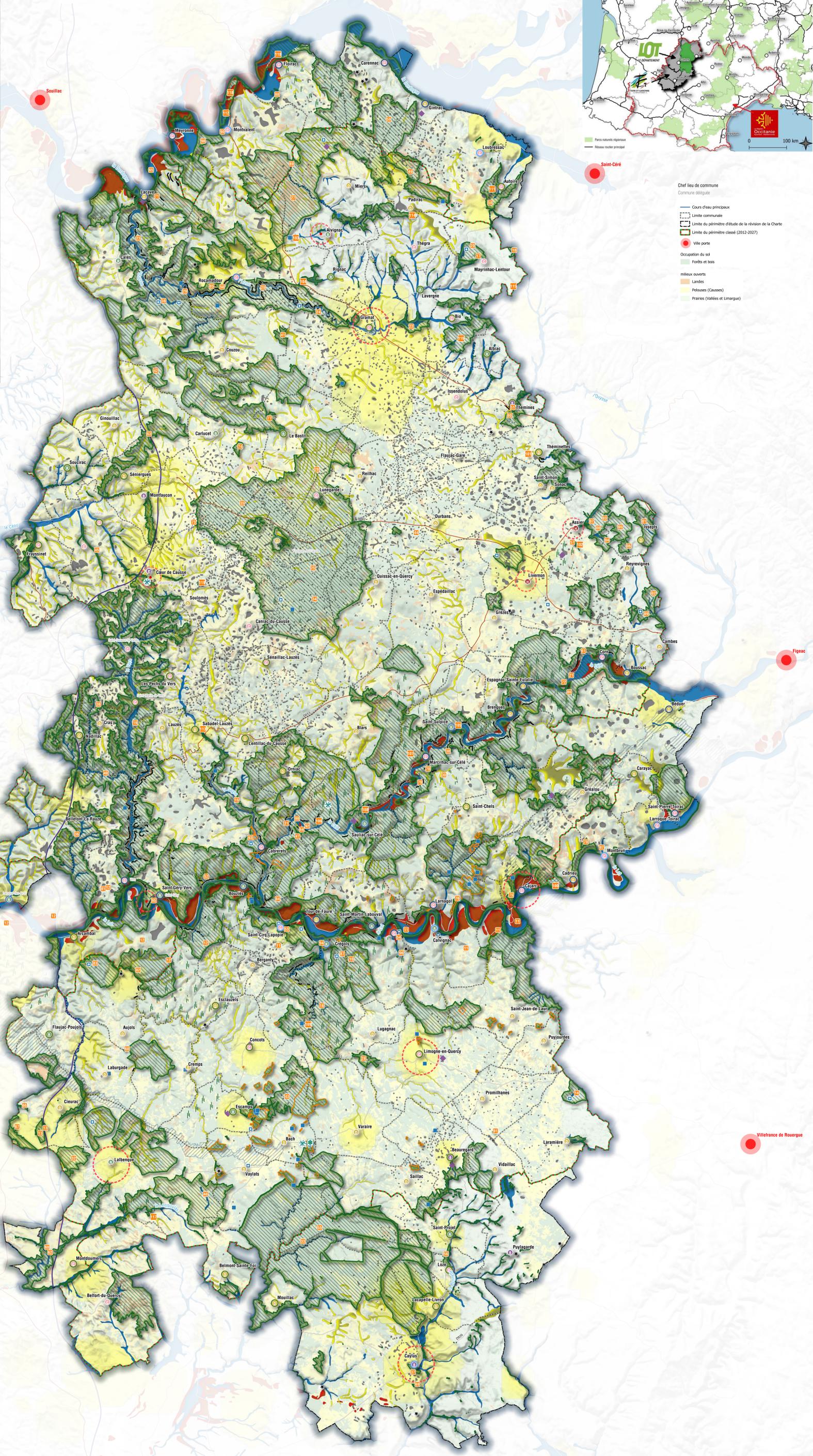
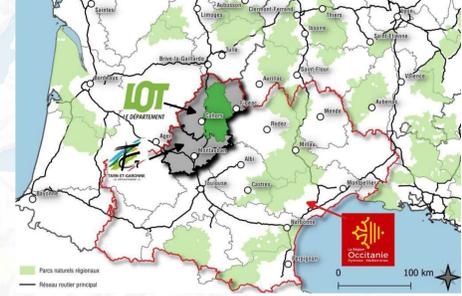
LES CAUSSES
DU QUERCY

Parc naturel régional des Causse du Quercy

Plan de Parc

Charte
2027-2042

1. Plan Principal



- Chef lieu de commune
- Commune déléguée
- Cours d'eau principaux
- Limite communale
- Limite du périmètre d'étude de la révision de la Charte
- Limite du périmètre classé (2012-2027)
- Ville porte
- Occupation du sol
- Forêts et bois
- milieux ouverts
- Landes
- Pelouses (Causse)
- Prairies (Vallées et Limargue)

AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE NOS BIENS COMMUNS

1.1 PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE ET LA GÉODIVERSITÉ COMME SOCLE DU TERRITOIRE

● Sites : emblèmes sur l'impact des activités humaines sur les milieux géologiques (1.1.1)

■ Pour suivre la gestion et l'entretien de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot (1.1.1)

■ Maison de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique

■ Sites d'accueil et d'interprétation du Parc-Géoparc

1.2 AGRICULTURE COLLECTIVE POUR LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

— Cours d'eau principaux

1.3 PERMETTRE À CHACUN D'INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS SON RAPPORT AU TERRITOIRE

■ Sites Natura 2000 : préserver notamment de :
- l'implantation de nouveaux projets de production d'énergie collectifs et leurs aménagements
- la circulation des véhicules terrestres motorisés

Sites potentiels

- de mise en place d'une protection forte (à étudier au cas par cas)
- d'étude de l'opportunité de mise en place d'une protection forte

Réseau routier ayant un impact sur les continuités écologiques

- Autoroute
- Routes principales
- Autres routes

1.4 SOUTENIR LES OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ DANS LES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Structures paysagères à préserver (Carnet de Paysage)

- Vallée humide : s'assurer du partage de l'eau et maintenir les fonctionnalités écologiques des berges.
- Terrasse : préserver la vocation agricole ou naturelle des terrasses basses.
- Vallée sèche : veiller au maintien de la qualité des sols.
- Doline : veiller au maintien de la qualité des sols.
- Carriche : interdire tout aménagement et préserver les habitats écologiques.
- Aires urbaines dont les potentialités sont endommagées au territoire.

Situations villageoises à conforter

- vallée - ripon : veiller à maintenir un recul entre le bâti et les rebords du causse, et protéger les habitats naturels présents sur les corniches.
- vallée - étagée : veiller à sécuriser les traversées de bourg et à améliorer le confort d'habitat des constructions attenantes par un travail sur l'espace public.
- vallée - étagée : veiller à l'alimentation des constructions, en maintenant ou niveau au-dessus des premières terrasses sujettes au risque inondation et en dessous des traversées venant sur les causse.
- topographie marquée : s'appuyer sur les ruptures géologiques et topographiques pour délimiter strictement les limites du bourg et les interfaces entre les espaces bâtis et les espaces naturels et agricoles.

Formes urbaines singulières à étudier

- horticole : améliorer le cadre de vie de la bastide, imposer des alignements stricts du bâti, générer des espaces de jardin en cœur d'îlot et protéger la logique urbaine orthogonale en périphérie du bourg.
- castrum : élaborer des stratégies de renouvellement urbain en repartant du noyau castral ou en agissant ponctuellement sur le trame des habitats.
- village ras : travailler dans l'épaisseur du linéaire urbain afin d'éviter de l'étendre davantage.
- rural dispersé : maintenir les coupures d'urbanisation et les espaces communs ruraux - couloirs et forêts par exemple.
- forme hybride : fonder toute nouvelle stratégie d'aménagement du bourg sur une étude fine de ses différentes spécificités urbaines.

1.5 AFFIRMER ET CONFORTER LES MARQUEURS PAYSAGERS DU TERRITOIRE, SON CIEL NOIR ET SON PATRIMOINE BÂTI

■ points fortement lumineux de la trame noire sur lesquels intervenir (communes et ZNA)

Réseau routier : Maintenir le potentiel de découverte du paysage caussard

- Routes principales
- Autres routes
- ◆ Sites paysagers remarquables non protégés

AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX

2.1 SOUTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET VERTUEUSE EN SYMBIOSE AVEC SON TERRITOIRE

Poursuivre et développer l'animation foncière à travers la création/extension de nouvelles Associations Foncières Pastorales sur le territoire (2.1.2)

- Secteurs concernés par une Association Foncière Pastorale

2.2 CONFORTER L'ARTISANAT EN LIEN AVEC LES RESSOURCES ET SAVOIR-FAIRE DU TERRITOIRE

■ artisans : développement de la filière artisan (à assurer de la bonne restauration du site après exploitation et limiter l'extension)

2.3 AFFIRMER LE PARC COMME UN TERRITOIRE TOURISTIQUE ENGAGÉ DANS LA SOBRIÉTÉ ET PORTEUR DE SENS

■ Sites d'accueil et d'interprétation du Parc-Géoparc

■ Géosites aménagés

2.4 ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Zones d'exclusion d'implantation de nouveaux projets de production d'énergie (2.4.2)

- Zones tampons des chemins de St-Jacques classés à l'UNESCO

Structures paysagères à préserver de l'implantation de nouveaux projets de production d'énergie collectifs et leurs aménagements

- Vallée humide
- Terrasse
- Vallée sèche
- Doline
- Carriche

2.5 SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN ASSURANT SA PROMOTION ET EN RENFORCANT LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUTENABLE

Améliorer et enrichir les connaissances socio-économiques des espaces de vie et de service (interdépendance éco, viabilité éco, profits éco, résilience, typologie d'activités, capacité d'accueil...) :

- Espace de vie et de service principal
- Espace de vie et de service secondaire

AMBITION 3 - AGRICULTURE COLLECTIVE POUR UNE RURALITÉ OUVERTE ET QUI PREND SOIN DE SES HABITANTS

3.1 DÉPLOYER DES OFFRES DE SERVICES ET DE MOBILITÉS ADAPTÉES AU TERRITOIRE ET À SES ÉVOLUTIONS

s'appuyer sur la structuration de territoire en espaces de vie et de services pour développer les équipements de la gamme intermédiaire

- Espace de vie et de service principal
- Espace de vie et de service secondaire